

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 novembre 2019 à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Maurice Morin, représentant de Sainte-Aurélie

Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5328-19

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

16.1 Récupération Paradis Roy Inc.

16.2 Demande Centre de tri Frontenac

Et en y retirant l'item suivant :

10- Suivi du plan de communication.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5329-19

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5330-19

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Marcel Busque, représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5331-19

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges, soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5332-19

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Martin Saint-Laurent, représentant de Saint-Simon-les-Mines, soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5333-19

CLÔTURE DES MISES EN NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Louison Busque
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la période de mise en nomination soit close à 19 h 34.

ADOPTÉE

À la suite de sa nomination à titre de président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (Rés. #5185-18), Monsieur Marcel Busque, représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, poursuit la présidence de l'assemblée.

RÉSOLUTION NO: 5334-19

AUTORISATION À SIGNER LES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Marcel Busque, président ou Monsieur Jean-Pierre Fortier, vice-président ou Monsieur Martin Saint-Laurent, vice-président soient autorisés à signer conjointement avec Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier ou Madame Josée Larivière, adjointe administrative, les chèques et autres documents bancaires pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5335-19

NOMINATION SUR LE COMITÉ DE SUIVI DE PROJETS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Messieurs Eric Maheux, Marcel Busque, Jean-Pierre Fortier, Gilles Pedneault et Gilles Daraïche soient nommés sur le comité de suivi de projets environnement de la Régie pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5336-19

**REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DE VIGILANCE
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Marcel Busque, représente la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5337-19

**REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DU PLAN
DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Louison Busque
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Messieurs Eric Maheux, Marcel Busque, Alain Carrier, Gilles Pedneault et Madame Audrey Paquet soient nommés sur le comité du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5338-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 24 OCTOBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 24 octobre soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 21 novembre 2019;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'octobre 2019;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'octobre 2019, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5339-19

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 252 196,41 \$, salaires : 46 206,39 \$, pour un montant total de 298 402,80 \$.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LE SITE ET ÉCOCENTRE EXTÉRIEUR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé des différents travaux sur le site.

RÉSOLUTION NO : 5340-19

SERVICE DE LABORATOIRE 2020

- CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a accordé à Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., par sa résolution #4884-16 adoptée le 22 août 2016, le mandat d'opérer son système de traitement des eaux de lixiviation pour une période de 36 mois avec option de prolongement de 12 ou 24 mois;
- CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité d'Aquatech (article 4.3.13 du devis - décembre 2016) de procéder à un appel d'offres auprès de différents laboratoires accrédités reconnus, afin de faire effectuer les analyses requises au cours de l'année;
- CONSIDÉRANT que des approches ont été faites auprès de deux (2) laboratoires, un seul a répondu;
- CONSIDÉRANT que les prix reçus sont les suivants :
AGAT Laboratoires : 48 536,78 \$ taxes incluses;
MAXXAM Analytique : n'a pas déposé;
- CONSIDÉRANT que certaines soumissions peuvent contenir des dérogations mineures;
- CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été jugée conforme par Monsieur Gaétan Rodrigue, directeur de projets adjoint chez Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc.;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraîche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les documents déposés et accorde à AGAT Laboratoire le mandat d'analyser les différents échantillons d'eau que la Régie leur fera parvenir au cours de l'année 2020, et ce, selon l'offre (prix) déposée le 13 novembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5341-19

ENTENTE CARTONEK

- CONSIDÉRANT que la Régie a signé une entente avec Cartonek, résolution #4643-15, concernant la récupération du carton;
- CONSIDÉRANT que les entreprises apprécient ce service;

CONSIDÉRANT que Cartonek est prêt à continuer l'entente pour 2020, à un coût de 50 \$/tonne;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Cartonek pour la récupération du carton sur le territoire de la Régie, au coût de 50\$/tonne, plus les conditions que l'on retrouve dans la résolution #4643-15.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5342-19

ACHAT CONTENEURS 6 ET 8 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Régie possédait seulement 1 conteneur d'une capacité de six (6) verges cubes et 2 d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle a un grand nombre de demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 11 novembre 2019 pour les 6 verges et le 12 novembre pour les 8 verges à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 485,00 \$ plus taxes l'unité, pour les 6 verges et de 1 645,00 \$ pour les 8 verges, livraison incluse;

CONSIDÉRANT que la prochaine réunion du conseil d'administration de la Régie était le 21 novembre;

CONSIDÉRANT que des demandes pour ces conteneurs étaient urgentes et que le délai de livraison est de 4 semaines;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'achat de neuf conteneurs d'une capacité de 6 verges cubes au prix de 1 485,00 \$ et de neuf (9) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes au prix de 1 645,00 \$ plus taxes l'unité chez MG Distribution.

ADOPTÉE

Monsieur Jeannot Drouin se retire des discussions.

RÉSOLUTION NO : 5343-18

RÉCUPÉRATION PARADIS ROY INC.

CONSIDÉRANT que la Régie a une entente avec Récupération Paradis Roy Inc. depuis août 2019 (rés. #5286-19) pour la poursuite des activités de cette entreprise;

CONSIDÉRANT que présentement la Régie paie une location pour les équipements et paie les dépenses reliées aux activités de Récupération Paradis Roy Inc. (assurances, téléphone, électricité, etc);

CONSIDÉRANT que Récupération Paradis Roy Inc. désire vendre ces équipements;

CONSIDÉRANT que la Régie a fait faire une évaluation des équipements;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Régie souhaite la continuité de la récupération du carton sur son territoire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil autorisent monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier à la Régie, à négocier avec Monsieur Réjean Rancourt de Récupération Paradis Roy Inc., pour l'achat des équipements avec une marge de manœuvre de plus ou moins 2000,00 \$ au-dessus du prix d'évaluation;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier, M Éric Maheux, soit et est autorisé à effectuer les procédures nécessaires au dossier, à signer pour et au nom de la Régie, toute pièce justificative nécessaire.

ADOPTÉE

Monsieur Jeannot Drouin reprend sa place.

RÉSOLUTION NO : 5344-19

DEMANDE CENTRE DE TRI FRONTENAC

CONSIDÉRANT qu'une demande de tarification a été déposée par le Centre de tri Frontenac (voir pièce-jointe);

CONSIDÉRANT que la Régie est déjà sous contrat avec Matrec et qu'elle contribue déjà un montant pour le traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil refusent la demande du Centre de tri Frontenac.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5345-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 43.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ERIC MAHEUX